



**PROCÈS-VERBAL  
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, tenue au 1650, rue de la Ferme, à La Pocatière, ainsi que par visioconférence le 2 février 2026 à 17 h 30, à laquelle assemblée sont présents :

Monsieur Gilles DesRosiers, président, maire et représentant de Saint-Gabriel-Lalemant  
Monsieur Rémi Faucher, vice-président, conseiller municipal et représentant de Rivière-Ouelle  
Madame Nancy St-Pierre, mairesse et représentante de Saint-Joseph-de-Kamouraska  
Madame Chantal Boily, conseillère municipale et représentante de Saint-Pacôme  
Madame Solange Morneau, mairesse et représentante de Saint-Pascal  
Monsieur Roger Moreau, maire et représentant de Saint-Germain-de-Kamouraska  
Monsieur Jean Dubé, conseiller municipal et substitut de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie  
Madame Chantale Parenteau, mairesse et substitut de Saint-André-de-Kamouraska  
Madame Julie Nadeau, conseillère municipale et représentante de Saint-Bruno-de-Kamouraska  
Madame Annie Levasseur, mairesse et représentante de Sainte-Hélène-de-Kamouraska  
Madame Julie St-Pierre, conseillère municipale et substitut pour la municipalité de Mont-Carmel

Tous membres du conseil d'administration et formant quorum.

Sont absents :

Aucun représentant de Kamouraska  
Aucun représentant de la MRC de Kamouraska  
Aucun représentant de Saint-Philippe-de-Néri

Sont également présents :

Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier  
Monsieur Vincent Bérubé, maire de Ville La Pocatière

Dans le but d'alléger le texte, la **Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska** sera ci-après appelée « **La Régie** ».

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président constate le quorum à 17 h 31 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. L'assemblée est ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

**9.02E.26**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Commande des conteneurs
  - 3.1 Commande des conteneurs – collecte des plastiques agricoles
  - 3.2 Spécification des conteneurs – collecte des plastiques agricoles
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

**3. COMMANDE DES CONTENEURS**

### 3.1 COMMANDE DES CONTENEURS – COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du 21 janvier 2026, par la résolution 4.01.26, la Régie avait manifesté son intention de procéder à l'acquisition des conteneurs à titre de facilitatrice dans l'implantation du service de collecte des plastiques agricoles;

Il est proposé par M. Rémi Faucher et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

#### **10.02E.26**

QUE la Régie ne procède pas à l'achat des conteneurs destinés aux producteurs agricoles dans le cadre de la collecte des plastiques agricoles.

### 3.2 SPÉCIFICATIONS DES CONTENEURS – COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT que la Régie met en place un service de collecte des plastiques agricoles à la ferme;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 10 de l'entente intermunicipale, les parties qui achètent ou offrent des contenants de collecte doivent le faire selon les spécifications et recommandations de la Régie;

CONSIDÉRANT que, pour assurer le service de collecte des plastiques agricoles, il est nécessaire de déterminer les spécifications applicables aux conteneurs destinés à la collecte des plastiques agricoles;

Il est proposé par M. Rémi Faucher et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

#### **11.02E.26**

QUE les municipalités qui souhaitent procéder à l'achat de conteneurs destinés à la collecte des plastiques agricoles pour leurs producteurs puissent le faire, à condition de se conformer aux spécifications déterminées par la Régie;

D'AUTORISER M. Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, à transmettre lesdites spécifications aux municipalités et à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

### 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

#### **12.02E.26**

DE LEVER l'assemblée à 18 h 08.



Gilles DesRosiers  
Président



Anthony Masson  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, Gilles DesRosiers, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.



Gilles DesRosiers, président